



Arrêté N° 00091-2024 du 28 février 2024

Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de La Plaine des Palmistes
Annexion de l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures terrestres

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/05/2013, modifié le 30/06/2016 et le 27/05/2023.

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2753 du 15 décembre 2023 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestre de La Plaine des Palmistes ainsi que ses documents annexes, à savoir :

- Le tableau des infrastructures concernées sur le Département et leur catégorie de classement sonore,
- La carte des infrastructures routières concernées par le classement sonore sur le territoire communal et la catégorie de chacune d'elle.

Considérant que suite à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de la commune de La Plaine des Palmistes, il y a lieu de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme, en vue de sa mise à jour.

ARRETE

Article 1 : Il est procédé à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme par l'annexion de l'arrêté préfectoral N°2753 du 15 décembre 2023 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de la commune de La Plaine des Palmistes.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU à la disposition du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

Le Maire,

Johnny PAYET



230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 12h30

Arrêté N° 00091-2024
Date: 28/02/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240228-00091-2024-AR
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Publicité le 28/02/2024